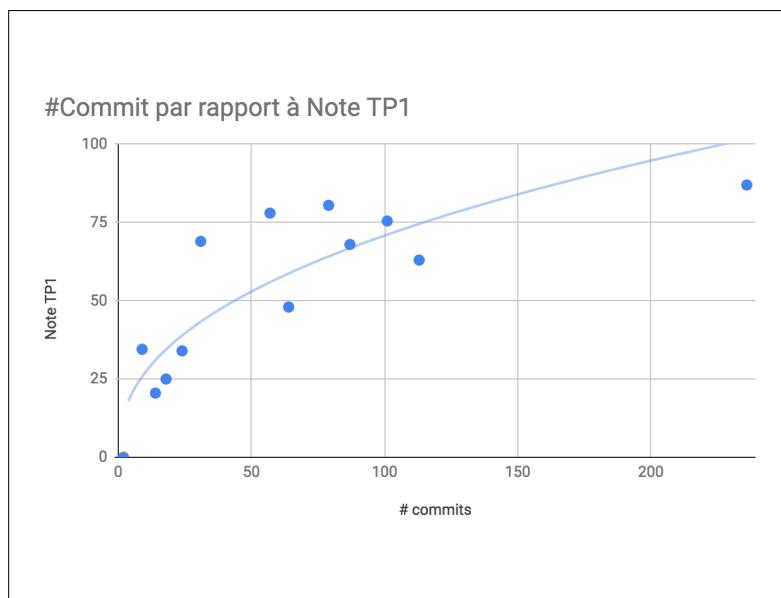
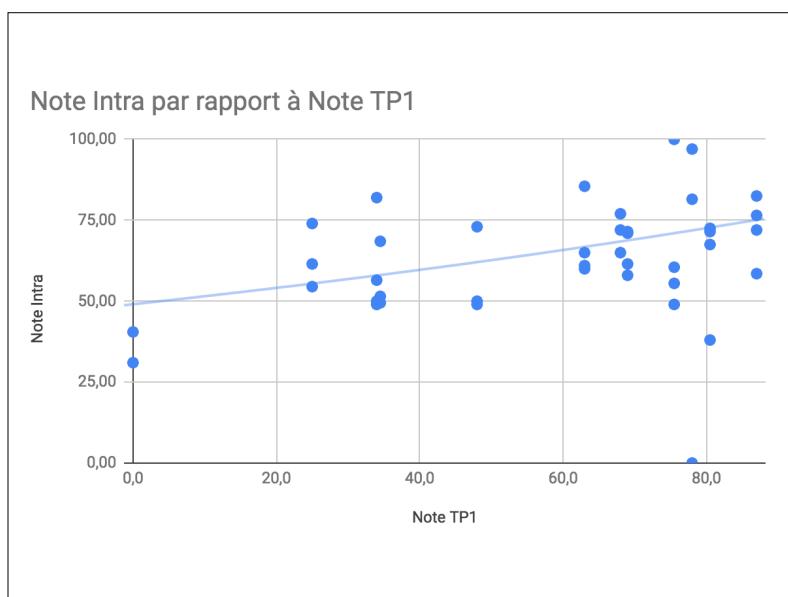


1



2



3

Contact : N'hésitez pas. Vraiment ...

Sébastien Mosser
@petitroll

Pourrais-tu regarder les choses telles qu'elles sont en se demandant pourquoi. Pourrais-tu les regarder telles qu'elles pourraient être en se disant pourquoi pas.

✉ Montréal, Québec
🔗 mosser.github.io
🐦 @petitroll

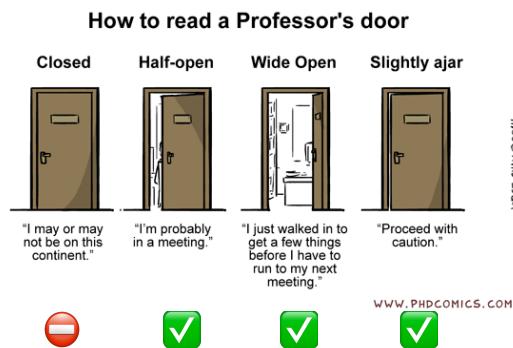
Courriel : éviter le plus possible
(~150 courriels/jour, souvent beaucoup de latence)

slack

<https://inf5153-h19.slack.com/signup>

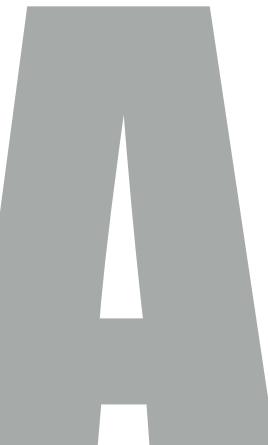
4

Disponibilités sans rendez-vous



Mercredi, 15h45 - 17h45, PK-4820

5



**Questions
de cours**

7

**Ce sont des éléments
de correction !**

Pas UNE correction. Ça Dépend.

6

[A.1] Couplage / Cohésion

Faible Couplage

- Problème :
 - Comment minimiser les dépendances, réduire l'impact des changements et augmenter la réutilisation ?
- Solution :
 - Mesurer le couplage "en continu"
 - Identifier les différentes solutions à l'affectation de responsabilité
 - Choisir la solution préférée en fonction de ce critère

Couplage

- Exemples classiques de couplages de TypeX vers TypeY dans un langage OO
 - TypeX a un attribut qui référence à TypeY
 - TypeX a une méthode qui référence TypeY
 - TypeX est une sous-classe directe ou indirecte de TypeY
 - TypeY est une interface et TypeX l'implémente

* Sylvain Cherrier, Design Patterns

8

[A.1] Couplage / Cohésion

La classe C1 est _____ cohésive que C2

T Plus **F** Moins

CM-4.0, #20

CM-3.2, #29

9

[A.2] Ségrégation des interfaces (SOLID)

Ségrégation par héritage

Ségrégation par composition

CM-3.3, #60,61

10

[A.3] Invention Pure (GRASP)

Invention pure

CM-5.2, #24

Problème :

- Que faire quand les éléments du monde réel ne sont pas utilisable vis à vis du respect d'un faible couplage et d'une forte cohésion ?

Solution :

- Fabriquer de toutes pièces une entité fortement cohésive et faiblement couplé

CM-4.0, #36

11

[A.4] Point de vue Fonctionnel

Point de vue Fonctionnel

CM-4.2, #36

CM-4.2, #34

12

B

Dossier Médical Personnalisé

13

Grille de lecture “Acteurs”

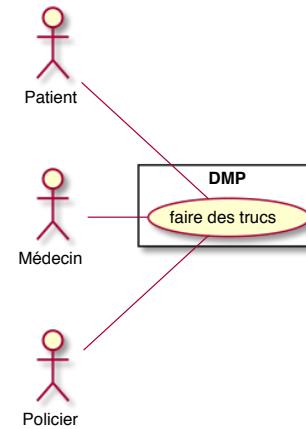
Un médecin de famille est lié à une patientèle, dans laquelle chacun de ses patients (ou patientes) et identifié par son NAS. Chaque **patient possède** un **Dossier Médical Personnalisé** (DMP), qui contient des entrées datées de type « Compte rendu d'examen médical », « Résultat d'analyse » ou « Compte rendu de rendez-vous ». Chaque entrée à un niveau de sévérité parmi « régulière » ou « classifiée ». Un **médecin peut** à tout moment accéder à la totalité du dossier de ses patients. Dans certaines situations exceptionnelle (comme une admission à l'urgence), un **médecin autre que le médecin de famille peut** accéder au dossier médical du patient, mais cette action doit être stockée dans un journal et les raisons de l'accès exceptionnel (par exemple « urgence vitale ») indiquées. **Les services de police peuvent** demander **via l'intermédiaire d'un juge** à accéder aux informations du DMP d'un individu, sauf pour les entrées dites « classifiées » qui relève du privilège médical. Ces accès judiciaires doivent eux aussi être journalisés. À tout moment, en respect du droit à l'oubli, **un patient peut** demander l'archivage de son dossier (qu'il recevra en version papier par courrier postal, chaque type d'entrée de journal s'imprimant différemment) et la suppression de tout son historique. Cette action est elle aussi journalisée, et irréversible

Rappel du sujet

Un médecin de famille est lié à une patientèle, dans laquelle chacun de ses patients (ou patientes) et identifié par son NAS. Chaque patient possède un *Dossier Médical Personnalisé* (DMP), qui contient des entrées datées de type « Compte rendu d'examen médical », « Résultat d'analyse » ou « Compte rendu de rendez-vous ». Chaque entrée à un niveau de sévérité parmi « régulière » ou « classifiée ». Un médecin peut à tout moment accéder à la totalité du dossier de ses patients. Dans certaines situations exceptionnelle (comme une admission à l'urgence), un médecin autre que le médecin de famille peut accéder au dossier médical du patient, mais cette action doit être stockée dans un journal et les raisons de l'accès exceptionnel (par exemple « urgence vitale ») indiquées. Les services de police peuvent demander via l'intermédiaire d'un juge à accéder aux informations du DMP d'un individu, sauf pour les entrées dites « classifiées » qui relève du privilège médical. Ces accès judiciaires doivent eux aussi être journalisés. À tout moment, en respect du droit à l'oubli, un patient peut demander l'archivage de son dossier (qu'il recevra en version papier par courrier postal, chaque type d'entrée de journal s'imprimant différemment) et la suppression de tout son historique. Cette action est elle aussi journalisée, et irréversible

14

Dossier Médical Personnalisé



15

16

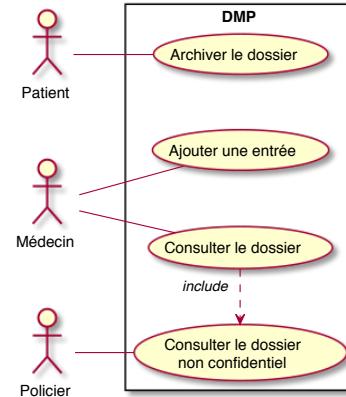
Grille de lecture “fonctionnalités”

Un médecin de famille est lié à une patientèle, dans laquelle chacun de ses patients (ou patientes) et identifié par son NAS. Chaque patient possède un *Dossier Médical Personnalisé* (DMP), qui contient des entrées datées de type « Compte rendu d'examen médical », « Résultat d'analyse » ou « Compte rendu de rendez-vous ». Chaque entrée à un niveau de sévérité parmi « régulière » ou « classifiée ». **Un médecin peut à tout moment accéder à la totalité du dossier de ses patients.** Dans certaines situations exceptionnelle (comme une admission à l'urgence), **un médecin autre que le médecin de famille peut accéder au dossier médical du patient**, mais cette action doit être stockée dans un journal et les raisons de l'accès exceptionnel (par exemple « urgence vitale ») indiquées. Les **services de police** peuvent demander via l'intermédiaire d'un juge à **accéder aux informations du DMP d'un individu, sauf pour les entrées dites « classifiées »** qui relève du privilège médical. Ces accès judiciaires doivent eux aussi être journalisés. À tout moment, en respect du droit à l'oubli, **un patient peut demander l'archivage de son dossier** (qu'il recevra en version papier par courrier postal, chaque type d'entrée de journal s'imprimant différemment) **et la suppression de tout son historique**. Cette action est elle aussi journalisée, et irréversible

17

[B.1] Cas d'utilisations

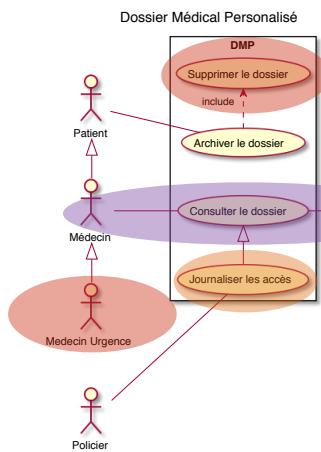
Dossier Médical Personnalisé



18

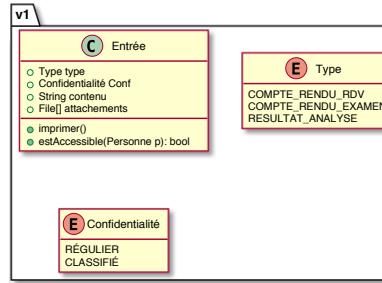
Ne pas faire ...

“Et” entre les acteurs
Frontière du domaine
Sémantique : Métier du DMP ?
Syntaxe : relié à rien => poubelle



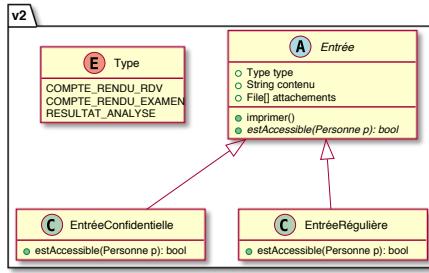
19

[B.2] Forces / Faiblesses (v1)



20

[B.2] Forces / Faiblesses (v2)



21

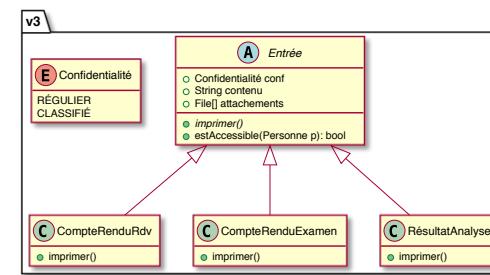
Imprimer ?



J'ai souvent vu dans les copies en faiblesses que "imprimer" devra être redéfinie.

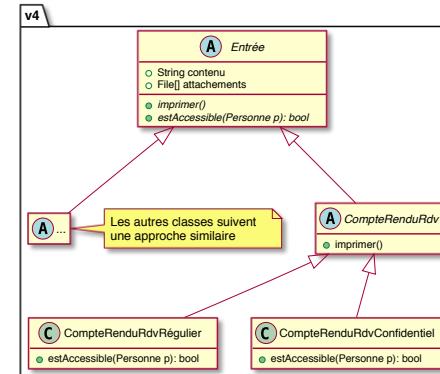
23

[B.2] Forces / Faiblesses (v3)



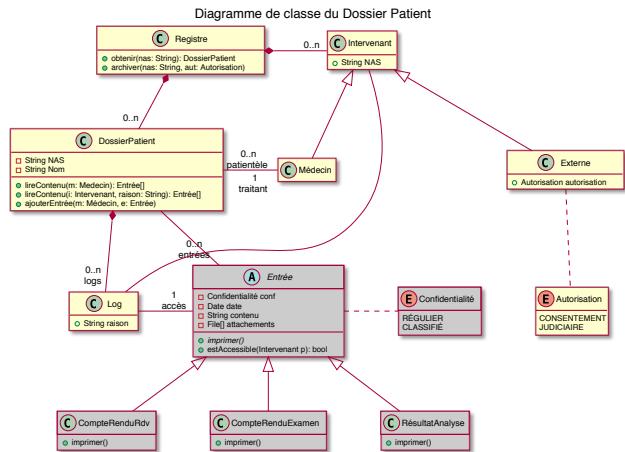
22

[B.2] Forces / Faiblesses (v4)



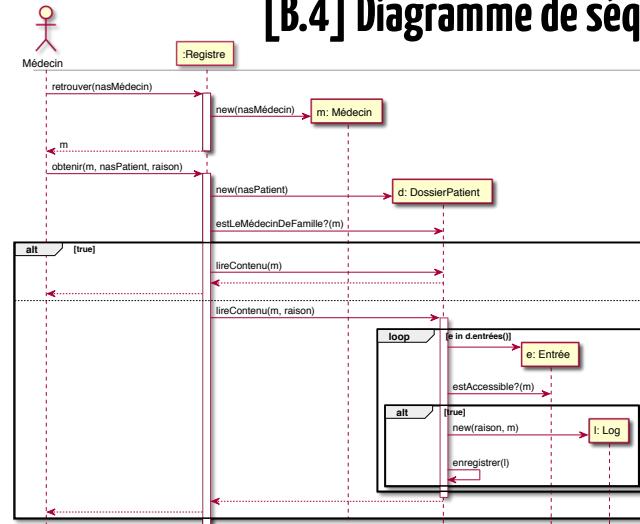
24

[B.3] Diagramme de classe



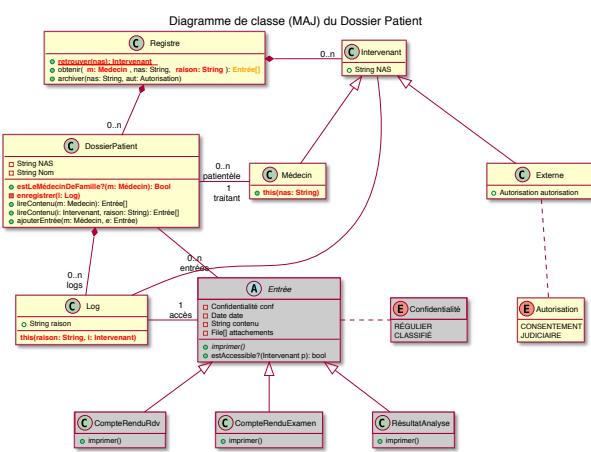
25

[B.4] Diagramme de séquence



26

[B.3] Diagramme de classe MAJ



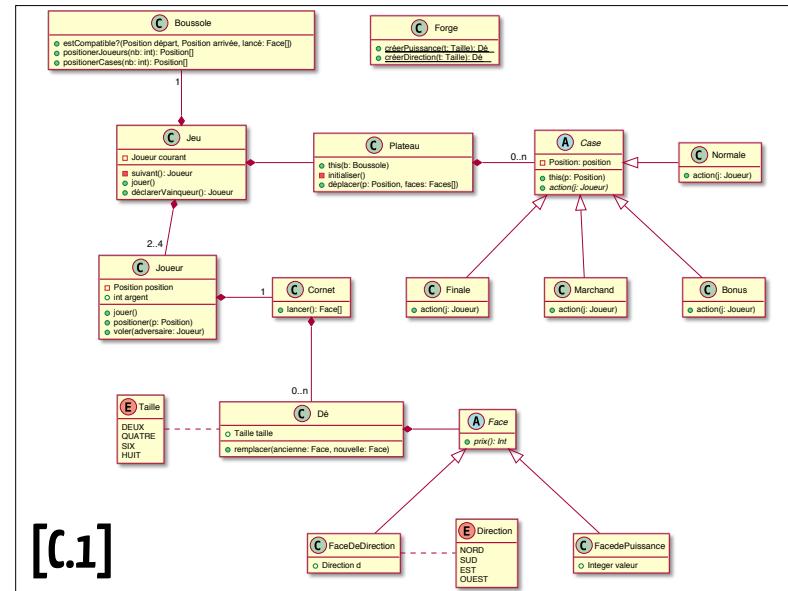
27



28



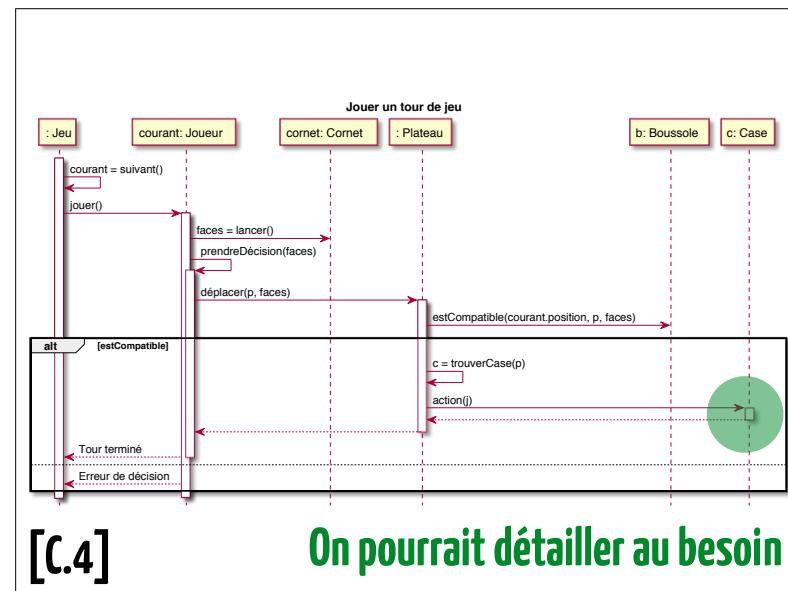
29



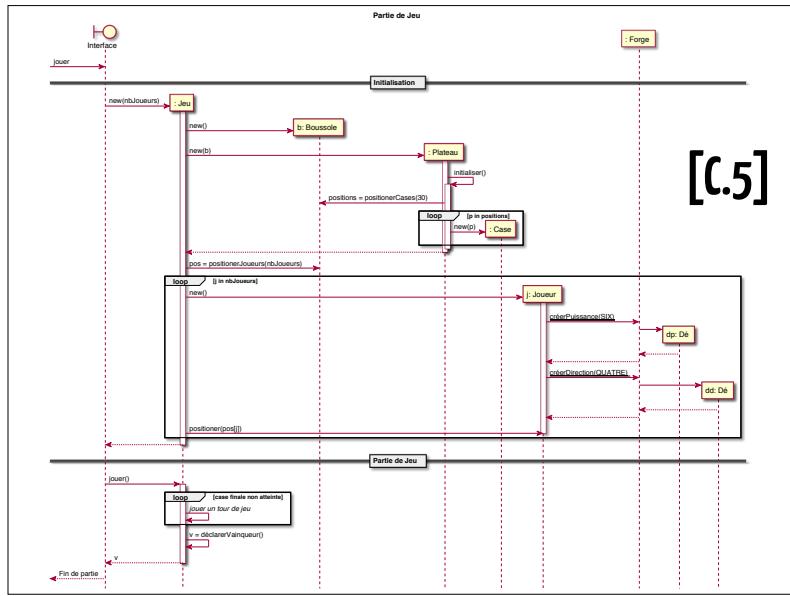
30



31



32



[C.5]